

ROYAL ASSENT

The Speaker communicated to the House the following letter:

RIDEAU HALL
OTTAWA

23 October 1990

Sir,

I have the honour to inform you that the Honourable Beverley M. McLachlin, Puisne Judge of the Supreme Court of Canada, in her capacity as Deputy Governor General, will proceed to the Senate Chamber today, the 23rd day of October, 1990, at 5:30 p.m., for the purpose of giving Royal Assent to certain Bills.

Yours sincerely,

JUDITH A. LAROCQUE
Secretary to the Governor General

The Honourable
The Speaker of the House of Commons
Ottawa

GOVERNMENT ORDERS

The House resumed debate on the motion of Mr. McDermid, seconded by Mr. Cooper,—That Bill C-84, An Act respecting the privatization of the national petroleum company of Canada, be now read a second time and referred to a Legislative Committee.

And on the amendment of Mr. Lee, seconded by Mr. Pagtakhan,—That the motion be amended by deleting all the words after the word “That” and substituting the following therefor:

“this House oppose in principle Bill C-84, An Act respecting the privatization of the national petroleum company of Canada, because it considers it irresponsible to abandon public sector involvement in the Canadian petroleum industry in the absence of a coherent Canadian federal government energy policy at a time of increasing international uncertainty with regard to petroleum supply.”

And on the amendment to the amendment of Mr. Harvey (Edmonton East), seconded by Mr. Heap,—That the amendment be amended by adding the following words:

“and at a time when the development and wide dispersal of alternatives to traditional fossil fuel energy sources is an environmental necessity.”

And debate continuing;

SANCTION ROYALE

Le Président communique à la Chambre la lettre que voici:

RIDEAU HALL
OTTAWA

le 23 octobre 1990

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Beverley M. McLachlin, Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 23 octobre 1990, à 17h30, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire du Gouverneur général,
JUDITH A. LAROCQUE

L'honorable
Le Président de la Chambre des communes
Ottawa

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. McDermid, appuyé par M. Cooper,—Que le projet de loi C-84, Loi concernant la privatisation de la société nationale des pétroles du Canada, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un Comité législatif.

Et sur l'amendement de M. Lee, appuyé par M. Pagtakhan,—Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«la Chambre s'oppose au principe du projet de loi C-84, Loi concernant la privatisation de la société nationale des pétroles du Canada, parce qu'elle considère irresponsable de mettre un terme à la participation du secteur public dans l'industrie pétrolière canadienne, en l'absence d'une politique énergétique cohérente du gouvernement fédéral canadien, à un moment où l'approvisionnement en pétrole est de plus en plus incertain à l'échelle internationale.»

Et sur le sous-amendement de M. Harvey (Edmonton-Est), appuyé par M. Heap,—Qu'on modifie l'amendement en ajoutant les mots suivants:

«et où l'élaboration et la large diffusion de solutions de recharge aux sources énergétiques traditionnelles que constituent les combustibles fossiles sont essentielles sur le plan environnemental.»

Le débat se poursuit.